



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA  
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°971-2020-201

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **PREFECTURE**

971-2020-09-07-008 - Avis de l'Agence Régionale de Santé au regard de la situation sanitaire – 7 septembre 2020 (2 pages)

Page 3

# PREFECTURE

971-2020-09-07-008

## Avis de l'Agence Régionale de Santé au regard de la situation sanitaire – 7 septembre 2020

*avis de l'ARS sur la situation sanitaire au 7 septembre 2020 en Guadeloupe*

## **Avis de l'Agence Régionale de Santé au regard de la situation sanitaire – 7 septembre 2020**

- Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu les avis du Haut Conseil de la santé publique ;

Considérant la situation sanitaire en Guadeloupe et la caractérisation de la Guadeloupe, à l'issue du conseil de défense et de sécurité nationale du 26 août 2020, comme zone à circulation active du virus, au sens de l'article 4 du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié ;

Considérant la situation en Guadeloupe à la date du 7 septembre 2020 marquée par les éléments suivants, relevés et analysés par Santé Publique France à partir des résultats des laboratoires directement insérés dans le dispositif SIDE

### **Guadeloupe :**

Augmentation du nombre de cas depuis 3 semaines consécutives avec 179 cas en semaine 33 (S33), 322 en semaine 34 (S34) et 532 en semaine 35 (S35)

Taux de positivité (nombre de tests positifs sur nombre de tests réalisés) supérieur au seuil de vigilance en S34 (6% pour un seuil fixé à 5%), et à la limite du seuil d'alerte en S35 (9,5% pour un seuil fixé à 10%)

Taux d'incidence (nombre de tests positifs sur 100 000 habitants) en hausse : 47,5/100 000 en S33 – 88/100 000 en S34 et 141,2 en S35

11 clusters dont 6 qui restent en cours d'investigation

L'impact sur le système de soins est réel :

Augmentation des consultations en médecine de ville (565 en S35, 230 en S34, 229 en S33)

Augmentation du nombre de passages aux urgences pour suspicion de COVID 19

Augmentation du nombre d'hospitalisation en réanimation (11 en S35) – 22 enregistrés le 7 septembre - et en médecine

6 décès enregistrés en S35

Nécessité de réaliser des évacuations sanitaires du CH de Saint-Martin vers le CHU de PAP à n'importe quel moment

Considérant les mesures sanitaires déjà prises dans le cadre du décret n°2020-860 référencé supra ;

*Propose au représentant de l'État dans le département les mesures suivantes :*

- Développement du port du masque à l'extérieur ;
- Prise de température pour les voyageurs aériens ou maritimes en provenance ou à destination de la Martinique, de Saint-Martin (partie française) et de Saint-Barthélemy ;
- Incitation au dépistage par test PCR à J7 pour les passagers aériens en provenance de la métropole ;
- Interdiction de la vente d'alcool à emporter et la consommation d'alcool sur la voie publique de 20 heures à 6 heures ;
- Interdiction des activités dansantes sous réserve du respect des dispositions du code du sport ;

Gourbeyre, le 7 septembre 2020

*e/* La directrice générale de l'ARS

  
**Florelle BRADAMANTIS**  
Directrice Générale Adjointe  
de l'Agence de Santé de Guadeloupe  
Saint-Martin et Saint-Barthélemy



*Le présent avis sera publié au recueil des actes administratifs*